REPUBLIQUE FRANCAISE

----------------

**NOUVELLE-CALEDONIE**

**--------------**

**RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

**BARRIÈRES**

* Grillage 1 m55, mailles 15x15
* Poteaux diamètre 12 cm (pinus, gaïac ou métal.), longueur 2m 30 minimum.
* Piquets intermédiaires métalliques ou gaïac, longueur 2 m10 minimum
* Poteaux de tir et jambes de force tous les 100 m maximum (en fonction du terrain)
* Espacement minimum entre poteaux : 9 m conseillé avec tolérance jusqu’à 12 m.
* Si espacement de 12 m entre les poteaux, mettre au minimum 3 piquets intermédiaires, si espacement de 9 m, mettre au minimum 2 piquets.
* Le grillage doit être parfaitement tendu et hermétique à tout passage (creux et passages de creek)
* Un fil de fer barbelé est préconisé au ras du sol mais non obligatoire
* Le grillage ne doit pas être posé sur les arbres
* La barrière une fois posée doit être régulièrement entretenue (pare-feu)
* **L’ensemble des travaux doit être réalisé dans les 12 mois**, **à compter de la date de signature de la convention.**
* **En cas de non-respect des obligations prévues par convention un remboursement des sommes indûment perçues sera mis en place en application de l’article VI de la délibération régissant la présente mesure.**